

**FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
CONTRAT DE VILLE D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

-
FICHE PROJET « ASSOCIATION »

Quartier concerné

Anduze Alès centre ville Cévennes Prés Saint Jean Rive droite Tamaris

Titre de l'action

Association porteuse de l'action

Nom

Personne responsable de l'action :

Adresse:

Téléphone :

Mail :

Site internet :

L'association bénéficie-t-elle de subventions publiques pour cette action: Oui Non

L'association bénéficie-t-elle de subventions publiques pour une autre action ou son fonctionnement : Oui Non

L'association emploie-t-elle des salariés : Oui Non

Description de l'action

Action inter quartiers : Oui Non

Calendrier de réalisation de l'action (date(s), durée) :

Public visé (nombre, âge, typologie...) :

Objectif pilier du Contrat de ville d'Alès agglomération dans lequel s'inscrit l'action

- Favoriser l'emploi et le développement économique
- Favoriser l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- Favoriser la cohésion sociale, le vivre ensemble et la solidarité

Expliquer pourquoi :

**Comment les habitants sont-ils associés à l'action ?
Comment se matérialise la participation des habitants dans cette action ou en quoi elle la favorise ?**

Valorisation de la participation des habitants (en nombre d'heures de bénévolat)

Budget

Dépense(s)	€	Recette(s)
		Demande au FPH : _____ €
		Autre(s) recette(s) :
Total		

Rappel :

- Le budget doit être équilibré
- Joindre obligatoirement les devis correspondants aux dépenses
- Le montant maximum de la participation du FPH est de 700 € par projet.

Avis du comité de gestion du FPH

Favorable pour une participation du FPH de _____ €

Défavorable - Motivation de la décision :

Le/...../ 2017

Le président de séance (nom + signature)

Le secrétaire de séance (nom + signature)